

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
- BTE-**

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Émirats - BTE- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 avril 2018. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Ahmed BELAIFA et Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

**Bilan consolidé
Arrêté au 31/12/2017
(Unité : en milliers de dinars)**

	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
AC1 CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT	1	19 486	22 006
AC2 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	2	153 890	108 111
AC3 CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	3	724 486	708 028
AC4 PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	4	160 894	135 962
AC5 PORTEFEUILLE TITRE D'INVESTISSEMENT	5	11 077	27 224
AC6 VALEURS IMMOBILISEES	6	16 932	17 707
AC7 AUTRES ACTIFS	7	14 817	15 421
TOTAL ACTIF		1 101 582	1 034 459
PA2 DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	8	232 437	117 067
PA3 DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	9	522 989	579 710
PA4 EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES	10	115 845	122 557
PA5 AUTRES PASSIFS	11	21 205	18 814
TOTAL PASSIF		892 476	838 148
CP1 CAPITAL	12	90 000	90 000
CP2 RÉSERVES	13	54 976	58 838
CP3 ACTIONS PROPRES		-840	-840
CP5 RÉSULTATS REPORTES	14	-7 355	-8 293
CP6 RÉSULTAT DE L'EXERCICE	15	649	1 886
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		137 430	141 591
CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	16	71 676	54 720
CAPITAUX PROPRES		209 106	196 311
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		1 101 582	1 034 459

État des engagements hors Bilan consolidé

Arrêté au 31 Décembre 2017

(unité: en milliers de dinars)

		31/12/2017	31/12/2016
PASSIFS ÉVENTUELS			
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	77 971	68 788
HB2	Crédits documentaires	26 536	31 877
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS		104 507	100 665
ENGAGEMENTS DONNES			
HB4	Engagements de financement donnés	59 516	53 218
HB5	Engagements sur titres	20 550	15 600
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		80 066	68 818
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB6	Engagements de financement reçus	-	-
HB7	Garanties reçues	638 963	531 114
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		638 963	531 114

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
État de résultat consolidé
Exercice Clos le 31 décembre 2017
(Unité : en milliers de dinars)

	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES			
		83 538	75 010
PR1	INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILES	17	54 264
PR2	COMMISSIONS (en produits)	18	15 312
	GAINS SUR OPERTIONS DE CHANGE		3 489
PR3	GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPE. FINANCIÈRES	19	9 646
PR4	REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	20	827
			1 317
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES			
		35 153	30 533
CH1	INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	21	34 717
CH2	COMMISSIONS ENCOURUES		187
CH3	PERTES SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCE ET OPE. FINANCIÈRES		249
	PRODUIT NET BANCAIRE		48 385
			44 477
PR5/CH4	DOT. PROV. & CORREC. VAL. SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF		-9 314
PR6/CH5	DOT. PROV & RES. DES CORRECTIONS DE VAL / PORTEFEUILLES D'INVEST		-859
PR7	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		123
CH6	FRAIS DE PERSONNEL	22	-22 780
CH7	CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	23	-8 838
CH8	DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	24	-2 632
			-2 043
TOTAL RÉSULTAT D'EXPLOITATION			
		4 085	5 647
PR8/CH9	SOLDE EN GAINS / PERTES PROVENANT D'AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES		1 352
CH11	IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES		-1 413
			-778
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			
		4 024	4 869
PR9/CH10	ELEMENTS EXTRAORDINAIRES		-406
	RESULTAT NET		3 618
			4 698
	PART DES MINORITAIRES		2 969
			2 812
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE			
		649	1 886

État de flux de trésorerie consolidé
Exercice clos le 31/12/2017
(Unité en milliers de Dinars)

ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
Produits d'exploitation bancaires encaissés		82 354	70 876
Charges d'exploitation bancaires décaissées		-31 166	-16 666
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-19 177	9 236
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		-47 117	16 488
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		-30 314	-27 175
Autres flux d'exploitation		-828	-78 891
Impôts sur les sociétés		-880	-328
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités d'exploitation		-47 128	-26 460
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		-84	2 732
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		-12 867	-7 682
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-4 653	-4 519
Flux de trésorerie net affecté/ provenant des activités d'investissement		-17 604	-9 469
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission D'actions (*)		9 687	5 025
Émission D'emprunts sur le marché public		10 805	-
Remboursement d'emprunts sur le marché monétaire		-20 918	-
Placements		-2 685	-1 035
Augmentation/diminution ressources spéciales		-15 944	23 194
Dividendes versés / Encaissés		-	-1 324
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement		-19 055	25 860
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-83 787	-10 069
Liquidités et équivalents en début de période		-3 425	6 644
Liquidités et équivalents en fin de période	25	-87 212	-3 425

(*) : Données 2016 retraitées pour les besoins de comparabilité

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

1. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictées notamment par :

- la norme comptable générale n 01;
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12 telle que modifiée par les textes subséquents.

2. DATE DE CLÔTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2017.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe BTE comprend :

- La société mère : BTE
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

• L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

• La mise en équivalence

Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Conformément au paragraphe 28 de la norme NCT 35, les filiales qui ne sont pas des entreprises du secteur financier sont consolidées à compter de l'exercice 2005 par la méthode de l'intégration globale.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe BTE :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Banque de Tunisie et des Émirats	Financier	100%	Mère	Intégration globale	100%
T.E.P (C.T.E.I)	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Rapid Recouvrement	Financier	99,73%	Filiale	Intégration globale	99,73%
BTE – SICAR	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	Financier	7,36%	Filiale	Intégration globale	7,36%

5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION

5.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quelque soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste

« agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

5.2-Comptabilisation des opérations de leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste « créances sur la clientèle».

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan sous la rubrique des engagements donnés.

Les sociétés qui bénéficient d'un financement sous forme de leasing constatent l'actif acquis en immobilisations et procèdent à son amortissement sur sa durée de vie estimée. En contrepartie, elles constatent un passif. Les redevances sont ventilées en remboursement du principal et charges financières.

Les financements de leasing intragroupe sont retraités afin que les prêts et emprunts, les charges et produits réciproques enregistrés au niveau des états financiers individuels soient annulés. Ainsi,

uniquement le bien acquis dans le cadre du financement leasing figurera au niveau du bilan consolidé du groupe et fera l'objet d'un amortissement sur la base du taux retenu au niveau du groupe.

5.3-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par le Groupe comporte :

- le portefeuille titres commercial ;
- et les titres de participation.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé sous une rubrique distincte.

• Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est classé en deux catégories :

- Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

• Les titres de participation

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité du Groupe ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values sur les titres rétrocédés sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

• Les titres mis en équivalence

Les variations de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif au bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation du Groupe et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires de sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

5.4-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

5.5-Evaluation des risques et couverture des engagements

5.5.1-Provision pour risque sur prêts

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

5.5.2-Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

Ces mêmes règles d'évaluation sont appliquées aux titres cédés par la BTE à la T.E.P.

5.6-Opérations en devises

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en dinars tunisiens.

5.7-Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	: 2,5%
- Mobilier de bureaux	: 20 %
- Matériel de bureaux	: 10 %
- Matériel de transport	: 20 %
- Agencements aménagements et installations	: 10 %
- Matériel informatique	: 15 %
- Logiciel	: 33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur une durée de 3 ans.

6. MÉTHODES SPÉCIFIQUES À LA CONSOLIDATION

6.1- Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

- **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

6.2- Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

6.3- Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUÉS DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS

7.1- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe. Il en a été ainsi :

- des méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles ;
- de la comptabilisation des biens reçus et donnés en leasing en adoptant la seule approche économique ;
- de la non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation.

7.2- Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du groupe,
- des commissions entre sociétés du groupe,
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe,
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de la BTE,
- des cessions de créances par la BTE à la société Rapid Recouvrement,
- des cessions de titres par la BTE à la T E P,
- les dotations en fonds gérés opérés par la BTE et Rapid Recouvrement avec la BTE-SICAR.

8. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

NOTE 1: CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Ce poste présente au 31/12/2017 un solde de 19 486 KDT contre 22 006 KDT au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Caisse	5 584	5 032
Banque Centrale de Tunisie en dinars	13 902	16 974
Total	19 486	22 006

NOTE 2: CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Ce poste présente au 31/12/2017 un solde de 153 890 KDT contre 108 111 KDT au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Créances sur les établissements bancaires	123 369	72 631
Créances sur les établissements financiers	30 521	35 480
Total	153 890	108 111

NOTE 3: CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Au 31/12/2017, les créances sur la clientèle présentent un solde net des provisions de 724 486 KDT contre 708 028 KDT au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Comptes débiteurs	39 206	37 916
Autres concours à la clientèle	682 113	663 593
Crédits sur ressources spéciales	3 167	6 519
Total	724 486	708 028

NOTE 4: PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL

Le portefeuille titres commercial présente un solde de 160 894 KDT fin 2017 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Titres de placement	160 894	135 962
Total	160 894	135 962

NOTE 5: PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille des titres d'investissement présente un solde net de 11 077 KDT au 31/12/2017 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Titres de participation	11 077	27 224
TOTAL	11 077	27 224

NOTE 6: VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées présentent au 31/12/2017 un solde net de 16 932 KDT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations incorporelles	445	448
Immobilisations corporelles	16 487	17 259
Total	16 932	17 707

NOTE 7: AUTRES ACTIFS

Ce poste présente au 31/12/2017 un solde de 14 817 KDT contre 15 421 KDT au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Compte attente et de régularisation	11 476	5 285
Autres	3 341	10 136
Total	14 817	15 421

NOTE 8 : DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers du groupe BTE en 2016 et 2017 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	230 067	117 067
Créances rattachées	2 370	-
Total	232 437	117 067

NOTE 9: DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts et avoirs de la clientèle du groupe en 2016 et 2017 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Dépôts à vue	323 743	403 633
Autres dépôts et avoirs	199 246	176 077
Total	522 989	579 710

NOTE 10 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Les emprunts et ressources spéciales du groupe BTE entre 2016 et 2017 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts ressources spéciales	2 241	6 364
Autres emprunts	113 604	116 193
Total	115 845	122 557

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Provisions pour passifs et charges	2 510	1 316
Comptes attente et de régularisation	8 624	10 483
Autres	10 071	7 015
Total	21 205	18 814

NOTE 12: CAPITAL

Au 31/12/2017, le capital du groupe BTE présente un solde de 90 000 KDT :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Capital	90 000	90 000
Total	90 000	90 000

NOTE 13: RÉSERVES

Les réserves du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Réserves consolidées	54 976	58 838
Total	54 976	58 838

NOTE 14: RÉSULTATS REPORTES

Les résultats reportés du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
BTE	-7 355	-8 293
Total	-7 355	-8 293

NOTE 15: RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts majoritaires	649	1 886
Intérêts minoritaires	2 969	2 812
Total	3 618	4 698

NOTE 16: CAPITAUX PROPRES-INTÉRÊTS DES MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Réserves minoritaires	68 707	51 908
Résultats minoritaires	2 969	2 812
Total	71 676	54 720

NOTE 17: INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Les intérêts et revenus assimilés du groupe se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Opérations avec les établissements bancaires	1 208	570
Opérations avec la clientèle	52 872	49 062
Autres revenus	184	231
Total	54 264	49 863

NOTE 18: COMMISSIONS (EN PRODUITS)

Les commissions constatées en produit du groupe se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Commissions sur opérations bancaires	15 312	13 589
Total	15 312	13 589

NOTE 19: GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Gains nets sur titres de transaction	9 122	7 106
Gains nets sur titres de placements (*)	524	1 896
Total	9 646	9 002

*données 2016 retraitées

NOTE 20: REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Les revenus du portefeuille d'investissement en 2016 et 2017 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	508	535
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises liées	319	782
Total	827	1 317

NOTE 21: INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉS

Les intérêts encourus et charges assimilés du groupe BTE se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Opérations avec les établissements bancaires	6 997	4 016
Opérations avec la clientèle	19 480	18 796
Emprunts et ressources spéciales	8 016	4 948
Autres intérêts et charges	224	2 281
Total	34 717	30 041

NOTE 22 : FRAIS DE PERSONNEL

Les charges du personnel du groupe BTE en 2016 et 2017 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Salaires et traitements	18 898	16 115
Charges sociales	3 882	3 369
Total	22 780	19 484

NOTE 23 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation du groupe BTE en 2016 et 2017 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Frais d'exploitation non bancaires	2 674	2 686
Autres charges générales d'exploitation	6 164	4 801
Total	8 838	7 487

NOTE 24: DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations du groupe BTE en 2016 et 2017 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux amortissements	2 632	2 043
Total	2 632	2 043

NOTE 25 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2017 un solde de -87 212 mille dinars contre -3 425 mille dinars au 31 décembre 2016 :

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Caisse agences dinars	4 281	3 970
Caisse agences devises	1 303	1 062
Banque Centrale de Tunisie en dinars	684	72
Banque Centrale de Tunisie en devises	13 218	16 902
Prêts Interbancaires	123 369	72 631
Autres emprunts	-230 067	-98 062
Total	-87 212	-3 425

Note complémentaire

2.1: Pays de résidence des sociétés du groupe

Sociétés	Secteur	Pays d'enregistrement	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Banque de Tunisie et des Émirats	Financier	Tunisie	100%	Mère	Intégration globale	100%
T.E.P (C.T.E.I)	Financier	Tunisie	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Rapid Recouvrement	Financier	Tunisie	99,73%	Filiale	Intégration globale	99,73%
BTE – SICAR	Financier	Tunisie	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	Financier	Tunisie	7,36%	Filiale	Intégration globale	7,36%

2.2 : Nature de la relation entre la société mère BTE et la SICAV TES

La Tuniso-émiratie sicav est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 janvier 2007 à l'initiative de la « banque de Tunisie et des émirats » la « banque de Tunisie et des émirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

Le conseil d'administration de la SICAV est majoritairement constitué par les représentants du groupe BTE , la gestion de la SICAV est donc assurée sous le contrôle exclusif du groupe.

2.3: Forme juridique et objet des filiales :

	Forme Juridique	Objet social
BTE	SA	Banque
RR	SA	Recouvrement des créances bancaires
SICAR	SA	Participation ou investissement dans les fonds propres des entreprises
TES	SA	la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe

2. Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est classé en deux catégories :

- Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

3. Résultat par action du groupe

Libelles	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net (en KDT)	649	1 886
Parts attribuables aux ADP (en KDT)	-	-
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	649	1 886
Nombre moyen d'actions ordinaires (incluant les ADP)	3 500	3 500
Résultat par action (en DT)	0,185	0,539

4. Mouvements capitaux propres :

	Capital social	Actions propres	Réserves Consolidées	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31/12/2016	90 000	-840	58 838	-8 293	1 886	141 591
Variation des réserves consolidées	-	-	-3 862	-	-	-3 862
Affectation du Résultats de l'exercice n-1	-	-	-	938	-1 886	-948
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	649	649
Soldes au 31/12/2017	90 000	-840	54 976	-7 355	649	137 430

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
De la Banque de Tunisie et des Emirats*

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque de Tunisie et des Emirats-BTE qui comprennent le Bilan consolidé ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2017, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport font apparaître un total du bilan consolidé de 1.101.582 KDT et un bénéfice net de 649 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés de la Banque de Tunisie et des Emirats, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe de la banque au 31 Décembre 2017, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la Banque (65,8%) et de celle du coût du risque associé (dotation nette de 9 314 KDT) dans le résultat de l'exercice.

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans la note aux états financiers n°5-5, ainsi que dans la note explicative n°3.

En réponse, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre Banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leurs capacités à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle,
- La fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur,
- Les procédures et contrôles définies par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire,
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par la Banque.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillonnage étendu, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction de la Banque.

Tunis, le 06 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Ahmed BELAIFA